



Violence Conjugale

Par Surf

Bonjour,

Un ami (Monsieur) à moi a été chargé pour violence domestique envers son conjoint (Madame).

Une plainte a été déposée contre Monsieur contre la volonté de son conjoint et la gendarmerie refuse de la retirer. Madame atteste (après audition) que mon ami ne lui a porté aucune violence physique, mais la gendarmerie a quand même écrit sur le Procès Verbal que Monsieur a fait preuve de brutalité envers son conjoint. Une voisine a également témoigné et dit la gendarmerie que Monsieur est coupable.

C'est sa première offense, et je souhaitais savoir si malgré les affirmations de Madame, Monsieur pouvait quand même s'en sortir sans peine de prison.

Merci d'avance pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

Tout dépendra des antécédents de Monsieur .

Si Madame n'est pas capable de se protéger ou de protéger ses enfants d'un climat de violence, oui le procureur peut être amené à le faire, en poursuivant l'auteur des violences , en prenant des mesures pour les enfants .

Donc s'il y a des enfants dans l'histoire , je ne peux qu'inciter Madame à réfléchir aux conséquences de ses actes ... ou de ses non - actes .

Par Henriri

Hello !

Surf, mais cette plainte par qui donc a-t-elle été déposée et suite à quels faits, sur la base de quel témoignage(s) si ce n'est pas la plainte de l'épouse éventuellement violentée ?

A+

Par jpgroussard

Bonjour Surf,

je partage l'avis de Henriri, pas clair du tout votre résumé !
Cdt

Par kang74

D) La dénonciation d'un tiers

Toute personne peut informer les services de police, de gendarmerie ou le procureur de la République (lettre RAR) d'une infraction. De telles dénonciations peuvent justifier l'ouverture d'une enquête ou d'une information judiciaire. La dénonciation peut être anonyme : dans ce cas, la police judiciaire aura cependant des pouvoirs d'enquête moins étendus. Attention, dans le cas de violences conjugales, une dénonciation sans l'accord de la victime peut la mettre en danger.

Donc toute personne peut dénoncer des faits et c'est le procureur de la république, qui selon les éléments de l'enquête peut décider de poursuivre le mis en cause .

Par Surf

Bonjour,

Excusez-moi du désagrément. Je vais reprendre mon explication de façon plus claire.

Monsieur et Madame se disputent tout le temps, Madame qui ne sentait plus à l'aise est allée voir sa voisine pour se confier. Madame raconte à sa voisine que Monsieur l'a frappé et qu'elle avait peur de lui.

Un jour, sa voisine et Madame vont à la gendarmerie pour passer une main courante. Cependant, tout ce qui a été dit lors de l'audition a été dit par la voisine et non par Madame. Madame a plusieurs fois demandé à sa voisine si ce n'était pas une plainte qu'elle avait déposée, et la voisine a répondu que non. Or; sur le document de l'audition, il y est inscrit PV.

Le lendemain, une grosse dispute éclate entre la voisine, Madame, Monsieur et leur fille aînée (majeure). La police intervient et tous excepté la fille aînée sont emmenés au poste. Comprenant ce qui se passe :

- Madame essaie d'expliquer au gendarme que ce n'est pas ce qui s'est passé, que son mari et elle ont eu des disputes mais rien de grave.

- La voisine de son côté dit tout ce que Madame lui a dit. Cependant, beaucoup de détails sont grossis et des détails qu'elle a mal compris, et qui sont faux, ont été dit à la gendarmerie.

Madame a essayé de retirer la plainte à la gendarmerie, mais ces derniers ont refusé.

Monsieur a été détenu pendant 24h, et son procès se tiendra l'an prochain. Cependant, le couple vit aujourd'hui très heureux et font régulièrement des sorties en famille.

Est-ce que Monsieur encourra des peines sachant que c'est sa première offense ? Madame veut prouver son innocence.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ma précédente question
Je vous souhaite une agréable journée

Par Surf

J'aimerais également rajouter que plusieurs accusations portées contre Monsieur sont soutenues par la voisine et la police, mais Madame et la fille aînée sont contres.

Merci

Par jpgroussard

Rebonjour Surf,

Madame était à côté de la voisine qui racontait aux gendarmes "des détails qu'elle a mal compris". Pour quelle raison Madame n'a pas corrigé les dires de la voisine ? Serait-ce peut-être parce que Madame n'arrive pas à parler le français ?

Surf, éloignez-vous au plus vite de cette famille (autrement vous aurez les mêmes soucis que la voisine) et laissez-les vivre à ... leur manière !
Cdlt

Par Surf

Bonjour,

Oui, Madame était à côté de la voisine. La voisine racontait les détails aux gendarmes. Madame était, avait-elle dit, trop pétrifiée par le cadre du centre de police ainsi que les policiers autour, qu'elle n'a pu dire un mot sur ce qui s'est passé.

La voisine demandait à Madame si c'était vrai à chaque fois. Mais Madame, dans la peur, hochait la tête ou disait un hésitant oui.

Madame parle français mais pas de façon très courante. Elle sait faire des phrases simples, mais quand elle a relu le PV elle a dit qu'elle n'avait jamais dit ses phrases et qu'elle ne comprenait pas leur sens.

J'ai un lien trop fort avec cette famille pour les laisser tomber :) J'aimerais surtout que Monsieur s'en sorte et soit reconnu innocent...ou au moins sans prison.

Je vous remercie

Par kang74

J'ai un lien trop fort avec cette famille pour les laisser tomber :) J'aimerais surtout que Monsieur s'en sorte et soit reconnu innocent...ou au moins sans prison.

Donc aidez Monsieur à financer les honoraires d'un bon avocat , il en aura besoin .

Par jpgroussard

Surf,

ceci est un forum pour essayer d'aider les victimes et non pas les agresseurs de s'en sortir.

Par Surf

Bonjour,

J'en ai parlé avec Monsieur et Madame, ils m'ont explicitement fait part que rien de ce qui avait été marqué était vrai. Seule les disputes verbales répétées étaient vraies.

Ils sont tous les deux désespérés de la situation et veulent s'en sortir... Donc, je me demandais si la victime, Madame, attestait au tribunal que son mari ne lui avait aucune violence et que leur fille l'affirmait également, le couple pouvait s'en sortir.

Je vous souhaite une bonne soirée

Par Surf

En tout cas, je vous remercie pour toutes les réponses que vous m'avez apportées:)

Par jodelariege

bonsoir

même avec une lettre explicative le procureur peut continuer les poursuites car il y a énormément de femmes battues qui reviennent sur leur témoignage et défendent leur bourreau.
tout dépendra des preuves dans les mains du procureur